



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTRÉAL-DE-L'AIDE

TÉLÉPHONE : 04 68 76 25 40

L'e Seignadou

Le signe de Dieu

Mars 2025

L'éditorial : L'éducation chrétienne, la bienveillance de la Croix

Par M. l'abbé Louis-Edouard Meuniot



Un abondante littérature éducative contemporaine promeut une « éducation bienveillante ». Certains catholique modernes se hâtent d'identifier la bienveillance éducative à la charité. En étant bienveillant dans mon labeur d'éducateur, je rayonnerai la charité de Jésus auprès de mes enfants.

Mais l'acte de la charité est-il identique à la bienveillance ?

En effet, il semble qu'aimer selon la charité n'est rien d'autre que la bienveillance, puisqu'aimer selon Aristote, « c'est vouloir du bien à quelqu'un ». De plus, la véritable charité est un amour de volonté qui veut le bien d'autrui ; donc la bienveillance ne serait rien d'autre que la charité.

Au sens propre, on appelle bienveillance un acte de volonté qui consiste à vouloir du bien à quelqu'un. Mais cet acte se distingue de l'acte d'aimer, aussi bien celui qui consiste à aimer selon la sensibilité que de celui qui est dans la volonté.

Aimer selon la sensibilité est l'amour-passion qui se tourne vers son objet avec une certaine impétuosité ; l'amour-passion naît d'une attention soutenue de son objet et se développe par présence répétée de

l'objet de l'amour. Une maman ressent fortement cet amour pour son petit bébé, qu'elle peut avoir du mal à voir grandir et prendre son autonomie. En réalité, la bienveillance n'a ni l'intensité, ni le désir, ni l'élan de la passion. Elle veut du bien à quelqu'un par seule décision de la raison. La fausse bienveillance confondue avec cet amour-passion aura donc tendance à « surprotéger » l'enfant. Une véritable bienveillance acceptera donc de laisser son enfant quitter petit-à-petit le cercle des affections maternelles et se confronter à la réalité du monde qui l'attend. La véritable bienveillance veut accepter de voir son enfant essayer, échouer, recommencer avec persévérance et parfois souffrir de ses échecs.

Aimer selon la volonté est l'amour-amitié qui comporte une certaine union affective entre celui qui aime et celui qu'il aime, qu'il regarde en quelque sorte comme un autre lui-même, comme une partie de lui-même et, par là s'attache à lui. Pour leurs enfants, les parents ont une amitié naturelle, comme partie d'eux-mêmes. Mais les parents catholiques doivent aussi avoir une amitié surnaturelle pour leurs enfants. Cette amitié surnatu-

relle est la charité, par laquelle ils les aiment comme des créatures appartenant à leur divin Ami.

La bienveillance est un pur acte de volonté par lequel nous voulons du bien à quelqu'un, même envers qui nous n'avons peut-être jamais eu d'affection jusque-là. Ainsi donc la charité comprend la bienveillance surnaturelle, mais y ajoute une union affectueuse en Dieu avec la personne aimée ; la bienveillance surnaturelle est le commencement de la véritable charité mais ne saurait suffire pour éduquer les enfants. Nous devons aimer nos enfants surtout avec notre volonté, dans le rayonnement de notre

amitié surnaturelle avec Dieu, les aimer en Dieu et pour qu'ils soient unis à Dieu. Ce qui réalise l'union de nos enfants avec le Bon Dieu est la charité surnaturelle ; plus ils seront unis à Dieu par la charité, plus ils nous seront unis par des liens forts et indissolubles. Notre bienveillance pour eux consiste donc à accepter raisonnablement les souffrances, les peines et les efforts nécessaires pour arriver à cet amour parfait et surnaturel. La véritable bienveillance qui est le commencement de la charité consiste à apprendre à nos enfants à « gérer leurs frustrations » en les unissant à la Croix de Jésus.



PÉLERINAGE DE PENTECÔTE sur le thème

« Pour notre mère, la Sainte Église »

Du 7 au 9 juin 2025, de Chartres à Paris.

« Quand le Christ Jésus nous quitte, il remet à son Église le soin de perpétuer en son nom la louange qui revient à son Père. Autour du sacrifice de la messe, centre de toute notre religion, l'Église organise le culte public qu'elle seule a le droit d'offrir au nom du Christ, son époux. » (Dom Marmion, o.s.b.)

À la Pentecôte, qui marque l'apparition de l'Église au grand jour, nous marcherons sur les chemins et les routes conduisant de Notre-Dame de Chartres à Paris pour l'amour de notre mère la Sainte Église.

Je vous invite à prendre un billet d'inscription aux cars sur le présentoir situé à l'entrée de l'église saint Joseph des Carmes. Pour les inscriptions aux trois jours, elles se feront sur le site pelerinagesdetradition.com.

Grâce aux parrainages, aux ventes de gâteaux et de vins, l'association « Aude Tradition » peut aider les pèlerins et les familles nombreuses qui font appel à elle. Je prie les personnes qui ne peuvent pas marcher ou servir dans l'organisation de bien vouloir participer généreusement à ce magnifique pèlerinage en remplissant un bulletin de parrainage, disponible également à l'entrée de l'église.

Renseignements : Gilbert Beauval Tel : 06.89.43.17.87 après 17h00 (laisser un message).

Un aspect délicat et pourtant important de l'éducation

Par M. l'abbé Arnaud Sélégnny

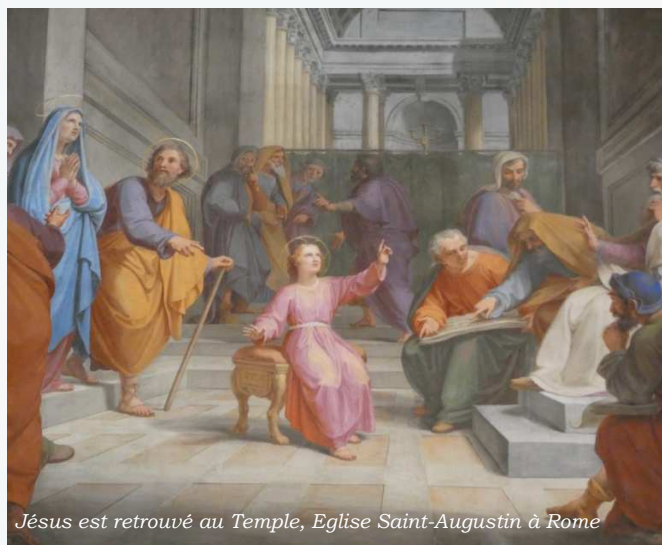


Cet aspect de l'éducation aux choses de la vie est particulièrement délicat aujourd'hui comme le savent les parents et tout éducateur averti. Il n'est donc pas étonnant que l'Église ait traité de ce sujet dès que des déviations ont voulu pervertir l'âme des enfants par des méthodes inappropriées ou franchement mauvaises. L'on trouvera en annexe la plupart des textes du Magistère sur cette question.

(...)

1. Qu'est-ce que l'éducation à la transmission de la vie ?

Elle se rattache à l'éducation à la pureté et à l'éducation prise dans sa totalité. Elle doit comporter la formation de la conscience à la pratique de la chasteté. Elle annexe un exposé relatif aux organes génésiques, qui ne constitue qu'une condition de l'éducation proprement dite.



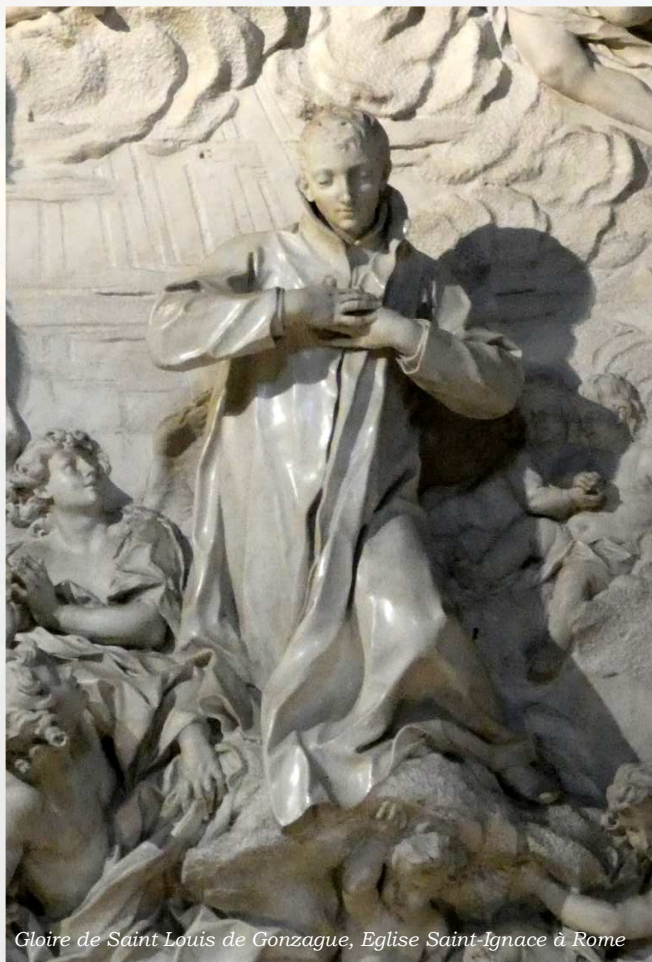
Jésus est retrouvé au Temple, Eglise Saint-Augustin à Rome

L'âge où il doit être fait pour la première fois, sous une forme encore élémentaire, est celui où l'activité génésique commence à entrer dans le domaine de la vie consciente : c'est l'âge de la puberté, transition entre l'enfance et la virilité, en d'autres termes l'adolescence.

Il ne s'agit pas de l'exposé scientifique des faits, qui serait inapproprié. C'est ainsi que procède l'initiation sexuelle inspirée du matérialisme qui tombe dans l'erreur fatale consistant à faire de la science la source exclusive et en quelque sorte le principe déterminant de la vertu. Mais la science ne peut tenir lieu de vertu, pas plus qu'elle n'est par elle-même source de vertu. Elle peut même être pernicieuse au point de vue moral, quand elle a pour objet certaines réalités qui conditionnent l'activité des instincts les plus puissants et les plus spontanément dérégulés de notre être.

En résumé, l'initiation sexuelle (...) consistera avant tout dans la révélation de ce qu'on appelle le mystère de la vie, plan providentiel selon lequel la fonction génératrice, avec tous les sentiments qui s'y rattachent, apparaît comme une participation au pouvoir de la création et à la vie même de Dieu qui se définit comme Amour et Charité.

Dans ces perspectives, le sentiment amoureux dont ils éprouvent l'éveil, doit



Gloire de Saint Louis de Gonzague, Eglise Saint-Ignace à Rome



Couronnement de la Ste Vierge, Ste Marie Majeure à Rome

se révéler aux adolescents comme beau, sacré, à condition que, par un effort de volonté, ils le maintiennent dans l'ordre providentiel qui le réserve pour le mariage et le soumet aux lois conjugales. En rattachant ainsi les émotions de la chair aux mystères les plus nobles, on élèvera l'âme à des sommets du haut desquels on pourra lui exposer concrètement et complètement les lois de la chasteté.

Mais l'éducation de la conscience a comme complément indispensable celle de la volonté. (...) C'est pourquoi l'éducation sexuelle doit trouver sa place dans les cadres d'une éducation intégrale, c'est-à-dire chrétienne, où, par le développement des vertus tant naturelles que surnaturelles, la volonté sera exercée à se vaincre, à dominer tous ses instincts, à se soumettre elle-même à Dieu. L'éducation de la pureté n'est donc qu'une partie, des plus importantes du reste et des plus délicates, de l'éducation à la maîtrise de soi, à la virilité chrétienne. Elle a pour but de transformer en innocence consciente et pleinement délibérée l'innocence ignorante et spontanée qui a précédé l'éveil de l'instinct de la chair, pendant cette période heureuse où nulle nécessité de défense contre le trouble des sens ne s'est encore imposée. Cette éducation doit s'appuyer sur la grâce. Elle implique le recours aux moyens spécifiquement surnaturels que l'éducation met en œuvre, elle exige l'éducation de la piété fervente et intérieure, qui comporte l'esprit de

prière, la pratique consciente des sacrements, les grandes dévotions catholiques, telle la dévotion à la Sainte Vierge, la confiance en Dieu, l'Amour de Jésus-Christ.

Dans l'ordre naturel la vertu de pureté a pour objet de discipliner l'instinct de la chair, de modérer l'usage des plaisirs qui s'y rattachent, de régler l'activité génésique selon des exigences rationnelles inhérentes à la fonction procréatrice. Dans l'ordre surnaturel, la pureté, tout en gardant ses propriétés naturelles, associe en outre le corps, temple du Saint-Esprit, à la sainteté de l'âme, fait participer la chair à la vie du corps du Christ ressuscité dont tout chrétien n'est qu'un membre, dépose enfin en elle les prémices de la résurrection glorieuse. (...)



Sainte Famille, Eglise du Sacré-Cœur à Rome

2. Qui doit s'en charger ?

Si les parents ne se chargent pas de cette initiation, à coup sûr, quelqu'un d'autre s'en chargera. Et le risque est considérable que ce soient les mauvais camarades, les livres immoraux, les films, et particulièrement le pernicieux internet. Remarque d'ordre général : il faut que les parents inspirent le respect, donnent le bon exemple et évitent soigneusement d'en donner de mauvais.

Que l'initiation soit faite par les parents, ce qui vaut mieux que tout, ou par un éducateur choisi par eux, éducateur averti, ayant de la pratique et du bon sens, par un médecin, (...) quand la famille se dérobe par insouciance ou par

insuffisance, il importe que cette initiation soit individuelle, qu'elle soit faite à chaque enfant en particulier, au jour et à l'heure qui convient, en tous cas jamais en commun, par des conférences, par des cours, aussi bien préparés, aussi bien choisis qu'ils pourraient l'être. Jamais un auditoire d'enfants ne sera assez homogène pour supporter sans inconvénients, ou sans danger même, un enseignement collectif.

D'autre part, nous savons combien sont dangereuses la psychologie des collectivités. L'enseignement des questions de la morale sexuelle n'étant pas un enseignement comme les autres, puisqu'il n'est pas fait pour exciter la curiosité, mais seulement pour la satisfaire au point de l'apaiser, il doit donc être intime et personnel chez les enfants, les tout jeunes gens et chez les jeunes filles. Plus tard, il sera possible de donner des explications plus scientifiques et plus complètes. Donc, en résumé, pas de cours, ni de discours, mais des conversations multiples, progressives, nuancées.



3. Comment procéder ?

Il faut commencer au berceau : à trois ans, l'éducation de l'enfant est faite. Est-ce exagéré ? Prenez une mère qui a obéi à tous les caprices corporels de son enfant, elle a préparé du même coup ses chutes à venir. Le petit enfant vit, en quelque sorte, par la seule sensualité de la bouche et du toucher. Sup-



posez que la mère ait donné satisfaction à tous les désirs sensuels de l'enfant, ceux de la gourmandise et ceux de la sensualité corporelle, en se faisant l'esclave de ses désirs, par inconscience, n'est-on pas en droit d'affirmer qu'elle a par là même préparé l'impuissance de l'enfant à dominer plus tard sa vie sexuelle ?

Quand apparaissent les désirs sexuels, il ne s'agit que d'un déplacement de la sensualité : alors que chez le tout petit elle résidait dans les muqueuses de la bouche, elle se répand, à l'âge de la puberté, dans d'autres parties du corps. Si l'enfant n'a pas été habitué, dès son plus jeune âge, à dominer la sensualité de la bouche et du toucher, comment empêcher qu'il ne devienne l'esclave de la sensualité sexuelle ? Cette remarque (...) paraît d'une importance capitale.

4. Mais à quel âge convient-il de parler ?

Il n'y a pas d'âge à fixer. Tout dépend de ce qu'on veut dire, de ce qu'il faut dire. Il faut surtout éviter d'exciter l'imagination. Mais il est impossible de fixer un âge. Il faut tenir compte de l'intelligence, de la curiosité, des circonstances extérieures. Il ne faut pas assister inactif à l'éveil de l'homme dans l'enfant, mais le surveiller et le diriger ; il faut prêter une oreille bienveillante aux questions, les encourager, les provoquer même, donner la raison d'être des bonnes habitudes matérielles que

nous cherchons à inculquer : propreté minutieuse, décence, respect du corps. (...)

5. Comment parler ? Dans quels termes ?

Il faut se méfier tant des explications trop scientifiques, purement matérielles, qui ne considèrent que le corps sans s'adresser à l'âme, que des déclarations poétiques, des termes vagues qui effarent l'enfant sans qu'il n'y puisse en réalité rien comprendre. (...)

La seconde initiation est celle de la procréation et de la naissance : première question qui se pose à l'enfant, à des âges très différents. Il est bon, pour chaque enfant, de saisir le moment favorable, opportun, où l'innocence serait exposée par le silence à un danger plus

grand ou à une initiation moins légitime. De 6-7 à 11-12 ans suivant les cas. Il faut s'y montrer parfaitement simple et ne jamais mentir. Utiliser de simples comparaisons avec l'œuvre ordinaire de la nature, pourvu qu'on reste dans la clarté nécessaire. Le but est de faire comprendre à l'enfant qu'il s'est formé lentement dans le corps de sa mère ; qu'elle l'a, dès avant sa naissance, entouré pendant des mois de soins et de tendresse, qu'elle a souffert pour le mettre au monde et que jamais il n'aura pour elle assez d'affection et de reconnaissance.

6. Ne chargeons pas l'enfant d'idées qui le dépassent

Mais avec l'âge, il faut aller plus loin, et il convient d'éveiller les belles et nobles idées de famille, de naissance de vie donnée dans le mariage, par des époux qui s'aiment devant Dieu. Il faut armer les enfants contre le mal, qu'ils sachent que tout amour n'est pas licite (...). Qu'il existe des maladies dangereuses pour eux, pour leur mari ou leur femme future, pour leurs enfants à naître, maladies qu'un seul contact de la chair avec une personne contaminée peut suffire à donner.

Ce second stade doit être abordé vers 13 ou 14 ans, au moment de l'âge ingrat. D'une façon générale, il est préférable que ce soient les pères qui parlent à leurs fils, les mères à leurs filles, mais la confiance doit tout dominer. C'est dans la confiance que doit se faire l'initiation : c'est grâce à elle qu'on peut enseigner la vérité.

À cet âge, tout devient plus compliqué, car volontiers les adolescents se dérobent. Pour des enfants bien élevés, vers 10-11 ans ils sont ouverts, francs, loyaux, très simples, tout prêts à entendre le clair langage que nous leur apportons. Mais entre 14 et 16 ans, ils sont tous plus fermés, parfois brusques, presque brutaux, ou sentimentaux, presque toujours nerveux, en tous cas moins confiants. Ils subissent une crise



Sts Jean Bosco et Dominique Savio, Sacré-Cœur à Rome



Saint Jean-Baptiste de La Salle

et se comprennent mal eux-mêmes. Il faut savoir provoquer l'occasion.

Il vaut mieux parler un an trop tôt qu'une heure trop tard. C'est particulièrement vrai aujourd'hui. Cette seconde initiation inquiète encore plus les parents que la première. Elle n'est cependant pas plus difficile, pourvu qu'on applique les mêmes principes : être bref, simple, clair, ne pas entrer dans les détails inutiles ou troublants, être à l'affût de bonnes occasions.

Au jeune homme comme à la jeune fille, on apprend que la volonté et la raison doivent dominer nos instincts, et on inspire la fierté du magnifique idéal de l'amour chrétien, reflet de l'amour de Dieu. Il faut qu'ils sachent que la fin du mariage est la procréation des enfants pour la gloire de Dieu, et que cette fin se réalise par l'union intime et charnelle de l'homme et de la femme. Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin. La fausse science ne vaut pas plus que l'ignorance. Avant tout, il faut du bon sens et de la mesure. Les circonstances commandent la conduite à tenir dans les cas particuliers.

Textes magistériels relatifs à l'initiation sexuelle

Pie XI, Lettre Encyclique Divini illius Magistri, 31 décembre 1929

Il est un autre genre de naturalisme souverainement périlleux, qui, de nos temps, envahit le champ de l'éducation en cette matière extrêmement délicate qu'est la pureté de mœurs. Très répandue est l'erreur de ceux qui, avec des prétentions dangereuses et une manière choquante de s'exprimer, se font les promoteurs de ce qu'ils appellent « l'éducation sexuelle ». Ils se figurent faussement pouvoir prémunir la jeunesse contre les périls des sens, uniquement par des moyens naturels, tels que cette initiation téméraire et cette instruction préventive donnée à tous indistinctement, et même publiquement ou, ce qui est pire encore, cette manière d'exposer les jeunes gens, pour un temps, aux occasions, afin, dit-on, de les familiariser avec elles et de les endurcir contre leurs dangers.

La grande erreur, ici, est de ne pas vouloir admettre la fragilité native de la nature humaine, de faire abstraction de cette « autre loi, dont parle l'Apôtre, qui

lutte contre la loi de l'esprit (Rom., 7, 23) » ; de méconnaître les leçons de l'expérience montrant à l'évidence que, spécialement chez les jeunes gens, les fautes contre les bonnes mœurs sont moins un effet de l'ignorance intellectuelle que surtout de la faiblesse de la volonté, exposée aux occasions et privée des secours de la grâce.

Si, en matière aussi délicate, compte tenu de toutes les circonstances, une instruction individuelle devient nécessaire, en temps opportun, et de la part de qui a reçu de Dieu mission d'éducateur et grâce d'état, il reste encore à observer toutes les précautions que connaît si bien l'éducation chrétienne traditionnelle et que l'auteur Antoniano, déjà cité, développe suffisamment en ces termes : « Telle et si grande est notre misère, notre inclination au péché, que souvent ces choses mêmes que l'on nous présente comme remède au péché deviennent occasion et excitation à ce même péché. Il importe donc extrêmement qu'un père, digne de ce nom, se tienne pour bien averti de ne pas descendre dans le détail des choses et des modes variés dont sait user l'hydre infernale pour empoisonner une si grande partie du monde. Autrement, au lieu d'éteindre le foyer du mal, il risquerait de l'allumer et de l'activer imprudemment dans le cœur encore simple et délicat de son enfant. Généralement parlant d'ailleurs, tant que dure l'enfance, il conviendra de se contenter



de ces moyens qui, par eux-mêmes, font entrer dans l'âme la vertu de chasteté et ferment la porte au vice. »

Pie XII, Allocution aux mères de famille italiennes, 26 octobre 1941

Mais poindra le jour où ce cœur d'enfant sentira s'éveiller en lui de nouvelles impulsions, de nouvelles inclinations, qui troublent le beau ciel du premier âge. Dans cette épreuve, rappelez-vous, ô mères, qu'éduquer le cœur c'est éduquer la volonté pour qu'elle s'oppose aux pièges du mal et aux embûches des passions ; en ce passage de la pureté inconsciente de l'enfance à la pureté consciente et victorieuse de l'adolescence, votre rôle est capital. Il vous appartient de préparer vos fils et vos filles à traverser avec hardiesse, comme celui qui passe au milieu des serpents, cette période de crise et de transformation physique, sans rien perdre de la joie de l'innocence, mais en conservant ce naturel et spécial instinct de pudeur dont la Providence veut entourer leur front, tel un frein imposé aux passions trop portées à dépasser la mesure et à s'égarer.

Ce sentiment de pudeur – frère plein de suavité du sentiment religieux, dans sa modestie spontanée – auquel on pense peu aujourd’hui, vous éviterez qu’il soit enlevé à vos enfants dans le vêtement, dans la façon de s’habiller, dans quelque familiarité peu séante, dans les spectacles et les représentations immorales ; au contraire, vous le rendrez toujours plus délicat et vigilant, sincère et pur. Vous tiendrez les yeux ouverts sur leurs démarches ; vous empêcherez la candeur de leur âme de se souiller et de se corrompre au contact de compagnons déjà corrompus et corrupteurs ; vous leur inspirerez une haute estime et un amour jaloux de la pureté, en leur indiquant pour gardien fidèle la maternelle protection de la Vierge immaculée.

Enfin, avec votre perspicacité de mères et d’éducatrices, grâce à la confiante ouverture de cœur que vous aurez su infuser à vos enfants, vous ne manquerez pas de chercher et de découvrir l’occasion et le moment où, certaines questions secrètes, s’étant présentées à leur esprit, auront produit dans leurs

sens des troubles particuliers. Alors, il appartiendra à vous pour vos filles, au père pour vos fils – autant que cela apparaît nécessaire – de soulever avec précaution et délicatesse le voile de la vérité ; de leur donner une réponse prudente, juste et chrétienne, à ces questions et à ces inquiétudes.

Les révélations sur les mystérieuses lois de la vie, reçues de vos lèvres de parents chrétiens, à l’heure opportune, dans la mesure qui s’impose, avec toutes les précautions requises, seront écoutées avec un respect joint à la reconnaissance ; elles éclaireront les âmes des adolescents avec beaucoup moins de danger que s’ils les apprenaient au hasard, dans des rencontres louches, des conversations clandestines, à l’école de compagnons peu sûrs et déjà trop au courant, par le moyen de lectures faites en cachette, d’autant plus dangereuses et pernicieuses que le secret enflamme davantage l’imagination et les sens.

Pie XII, Allocution aux pères de famille français, 18 septembre 1951

Il est un terrain sur lequel cette éducation de l’opinion publique, sa rectification s’impose avec une urgence tragique. Elle s’est trouvée, sur ce terrain, pervertie par une propagande, que l’on n’hésiterait pas à appeler funeste, bien qu’elle émane, cette fois, de source catholique et qu’elle vise à agir sur les catholiques, et même si ceux qui l’exercent ne paraissent pas se douter qu’ils sont, à leur insu, illusionnés par l’esprit du mal. Nous voulons parler ici d’écrits, livres et articles touchant l’initiation sexuelle, qui souvent obtiennent aujourd’hui d’énormes succès de librairie et inondent le monde entier, envahissant l’enfance, submergeant la génération montante, troublant les fiancés et les jeunes époux.

Avec tout le sérieux, l’attention, la dignité que le sujet comporte, l’Église a traité la question d’une instruction en cette matière, telle que la conseillent ou la réclament, tant le développement physique et psychique normal de l’adoles-



Saint Jean Berchmans

cent, que les cas particuliers dans les diverses conditions individuelles. L'Église peut se rendre cette justice que, dans le plus profond respect pour la sainteté du mariage, elle a, en théorie et en pratique, laissé les époux libres en ce qu'autorise, sans offense du Créateur, l'impulsion d'une nature saine et honnête.

On reste atterré en face de l'intolérable effronterie d'une telle littérature ; alors que, devant le secret de l'intimité conjugale, le paganisme lui-même semblait s'arrêter avec respect, il faut en voir violer le mystère et en donner la vision – sensuelle et vécue – en pâture au grand public, à la jeunesse même. Vraiment c'est à se demander si la frontière est encore suffisamment marquée entre initiation, soi-disant catholique, et la presse ou l'illustration érotique et obscène, qui, de propos délibéré, vise la corruption ou exploite honteusement, par vil intérêt, les plus bas instincts de la nature déchue. Ce n'est pas tout. Cette propagande menace encore le peuple catholique d'un double fléau, pour ne pas employer une expression plus forte.

En premier lieu, elle exagère outre mesure l'importance et la portée, dans la vie, de l'élément sexuel. Accordons que ces auteurs, du point de vue purement théorique, maintiennent encore les limites de la morale catholique ; il n'en est pas moins vrai que leur façon d'exposer la vie sexuelle est de nature à lui donner, dans l'esprit du lecteur moyen et dans son jugement pratique, le sens et la valeur d'une fin en soi. Elle fait perdre de vue la vraie fin primordiale du mariage, qui est la procréation et l'éducation de l'enfant, et le grave devoir des époux vis-à-vis de cette fin, que les écrits dont Nous parlons laissent par trop dans l'ombre.

En second lieu, cette littérature, pour l'appeler ainsi, ne semble tenir aucun compte de l'expérience générale d'hier, d'aujourd'hui et de toujours, parce que fondée sur la nature, qui atteste que, dans l'éducation morale, ni l'initiation, ni l'instruction, ne présente de soi aucun

avantage, qu'elle est au contraire gravement malsaine et préjudiciable si elle n'est fortement liée à une constante discipline, à une vigoureuse maîtrise de soi-même, à l'usage surtout, des forces surnaturelles de la prière et des sacrements. Tous les éducateurs catholiques dignes de leur nom et de leur mission savent bien le rôle prépondérant des énergies surnaturelles dans la sanctification de l'homme, jeune ou adulte, célibataire ou marié.

Lettre Encyclique Sacra Virginitas, 25 mars 1954

La pudeur, en outre, suggère aux parents et aux éducateurs et met dans leur bouche les paroles qui sont opportunes pour former à la pureté la conscience des jeunes. « Cette réserve – comme Nous l'avons dit dans une allocution récente – ne doit pas être entendue de telle sorte qu'on fasse un silence perpétuel sur ce sujet, et que dans l'enseignement de la morale on n'en dise jamais un mot avec sobriété et prudence ». Cependant, aujourd'hui, il arrive trop souvent que des professeurs et des éducateurs croient qu'il est de leur devoir d'initier d'innocents enfants, garçons ou filles, aux mystères de la procréation d'une manière qui offense leur pudeur. La réserve chrétienne exige que, lorsque l'on traite de ce sujet, on le fasse avec juste mesure et modération.



Mariage de la Ste Vierge et St Joseph, église St-Augustin, Rome

Qui doit éduquer mon enfant ?

Par M. l'abbé François Delmotte



Les réponses à la plupart des questions sur l'éducation se trouvent condensées dans un document majeur du magistère de l'Eglise, document que tous les éducateurs doivent connaître et relire fréquemment, y compris les parents. Il s'agit de l'encyclique du pape Pie XI, *Divini illius magistri*, du 31 décembre 1929. Toutes les citations ci-dessous seront extraites de cette encyclique.

Pourquoi l'Eglise s'occupe-t-elle de l'éducation ? Parce que cette question est en lien avec la fin dernière de l'homme, avec ce qui fait son bonheur éternel. Se tromper sur l'éducation, c'est être amené à se tromper sur ce qui doit faire notre bonheur : *« Il est donc de suprême importance de ne pas errer en matière d'éducation, non plus qu'au sujet de la tendance à la fin dernière, à laquelle est intimement et nécessairement liée toute l'œuvre éducatrice. En fait, puisque l'éducation consiste essentiellement dans la formation de l'homme, lui enseignant ce qu'il doit être et comment il doit se comporter dans cette vie terrestre pour atteindre la fin sublime en vue de laquelle il a été créé, il est clair qu'il ne peut y avoir de véritable éducation qui ne soit tout entière dirigée vers cette fin dernière. Mais aussi, dans l'ordre présent de la Providence, c'est-à-dire depuis que Dieu s'est révélé dans son Fils unique, qui seul est la voie, la vérité et la vie, il ne peut y avoir d'éducation complète et parfaite en dehors de l'éducation chrétienne. »* Le pape poursuit alors en tirant des conséquences pratiques : *« Il s'ensuit que l'éducation chrétienne embrasse la vie humaine sous toutes ses formes : sensible et spirituelle, intellectuelle et morale, individuelle, domestique et sociale, non certes pour la diminuer en quoi que ce soit, mais pour l'élever, la régler, la perfectionner, d'après les exemples et la doctrine du Christ. **Le vrai chrétien, fruit de l'éducation chrétienne, est donc l'homme***



Présentation de Jésus au Temple, église St-Augustin à Rome

surnaturel qui pense, juge, agit, avec constance et avec esprit de suite, suivant la droite raison éclairée par la lumière surnaturelle des exemples et de la doctrine du Christ : en d'autres termes, c'est un homme de caractère. »

Ces réflexions apportent un éclairage capital sur les responsables de l'éducation. Remarquons que cette œuvre n'est pas quelque chose d'individuel, mais qu'elle s'inscrit dans le cadre plus large d'un bien commun à atteindre. Ce sont donc des sociétés qui vont prendre en charge l'éducation et elles sont au nombre de trois : la famille, l'Eglise, l'Etat.

Il faut faire attention aux nuances et bien comprendre la distinction et pour-



Adoration des Mages, église Saint-Augustin à Rome

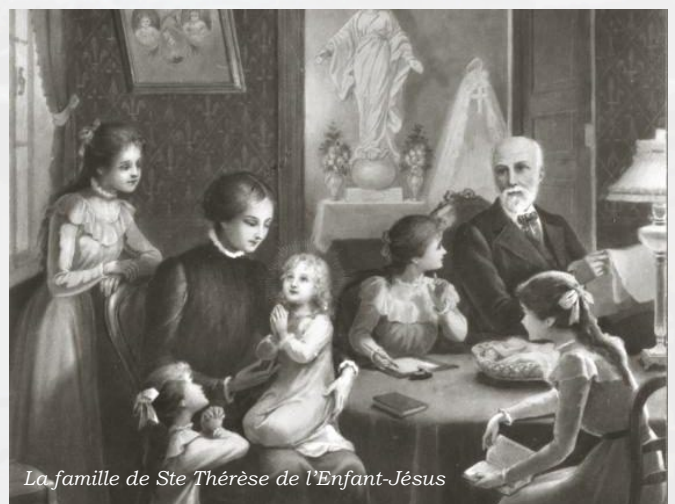


Saint Joseph père nourricier du Christ
(Benjamin-Constant, fin XIXe)

tant l'union nécessaire entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel : l'éducation des enfants relève de ces deux ordres. Dans l'ordre naturel des choses, c'est-à-dire en suivant la nature des choses, l'éducation appartient d'abord à la famille : « **La famille reçoit donc immédiatement du Créateur la mission et conséquemment le droit de donner l'éducation à l'enfant, droit inaliénable** parce qu'inséparablement uni au strict devoir corrélatif, droit antérieur à n'importe quel droit de la société civile et de l'Etat, donc inviolable par quelque puissance terrestre que ce soit. (...) Et puisque les parents ont l'obligation de donner leurs soins à l'enfant jusqu'à ce que celui-ci soit en mesure de se suffire, il faut admettre qu'ils conservent aussi longtemps le même droit inviolable sur son éducation. »

Ensuite, dans l'ordre surnaturel des choses, c'est-à-dire lorsque l'on considère la fin ultime surnaturelle et qu'il faut avoir la grâce pour être sauvé, et qu'il faut donc appartenir à l'Eglise catholique, dans cet ordre-là, c'est l'Eglise qui a la primauté sur l'éducation, d'abord par volonté expresse du Christ, ensuite en raison de sa maternité sur les âmes. Pie XI nous l'explique ainsi : « Et d'abord, elle appartient d'une manière suréminente à l'Eglise à deux titres d'ordre surnaturel, que Dieu lui a conférés à elle exclusivement, et qui sont pour ce motif absolument supérieurs à tout autre titre d'ordre naturel. **Le premier titre se trouve dans la mission expresse et**

l'autorité suprême du magistère que son divin Fondateur lui a données : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé ; et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. » (St Mathieu 28, 18-20). (...) Le second titre est **la maternité surnaturelle par laquelle l'Eglise, Epouse immaculée du Christ, engendre, nourrit et élève les âmes dans la vie divine de la grâce par ses sacrements et son enseignement**. C'est pourquoi saint Augustin affirme à bon droit que " celui-là n'aura pas Dieu pour Père qui aura refusé d'avoir l'Eglise pour Mère. (...) **La conséquence nécessaire en est l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de tout pouvoir terrestre**, aussi bien dans l'origine que dans l'exercice de sa mission éducatrice, et non seulement dans ce qui concerne l'objet propre de cette mission, mais aussi dans le choix des moyens nécessaires ou convenables pour la remplir. (...) Cette action de l'Eglise ne cause aucun préjudice à l'ordre civil, car dans sa prudence maternelle, **l'Eglise ne s'oppose pas à ce que ses écoles et ses établissements d'éducation se conforment dans chaque nation aux légitimes dispositions de l'autorité civile**, avec laquelle elle est de toute façon disposée à s'entendre, afin de pourvoir d'un commun



La famille de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus



Présentation de Marie au Temple, église St-Augustin, Rome

accord au règlement des difficultés qui peuvent surgir. »

Nous avons donc deux acteurs principaux de l'éducation, la famille et l'Eglise. A tous les deux, le magistère reconnaît une priorité, chacun dans son ordre. Comment, en pratique, concilier l'action de ces deux acteurs ? La solution, c'est précisément l'école catholique, qui est tout à la fois le prolongement, le rayonnement de la famille chrétienne et le lieu de l'éducation du chrétien. « Il est nécessaire, d'une part, que les nouvelles générations soient instruites dans les arts et les sciences qui font la richesse et la prospérité de la société civile ; d'autre part, la famille est incapable par elle-même d'y pourvoir suffisamment. De là est sortie l'institution sociale de l'école. Mais qu'on le remarque bien, ceci se fit d'abord par l'initiative de la famille et de l'Eglise bien avant l'intervention de l'Etat. A ne considérer donc que ses origines historiques, l'école est de sa nature une institution auxiliaire et complémentaire de la famille et de l'Eglise ; partant, en vertu, d'une nécessité logique et morale, l'école doit non seulement ne pas se mettre en contradiction, mais s'harmoniser positivement avec les deux autres milieux, dans l'unité morale la plus parfaite possible, de façon à constituer avec la famille et l'Eglise un seul sanctuaire consacré à l'éducation chrétienne. »

Qu'en est-il alors du troisième acteur, l'Etat ? Le pape Pie XI n'oublie pas son rôle dans l'éducation, mais précise

que c'est d'abord une fonction de défense du droit des familles et de l'Eglise à éduquer leurs enfants. Ensuite, et seulement si les parents font défaut, l'Etat a une fonction subsidiaire d'assumer cette éducation. « En conséquence, l'éducation ne peut appartenir à la société civile de la même manière qu'à l'Eglise et à la famille, mais elle lui appartient dans un mode différent en rapport avec sa fin propre. Or, cette fin, ce bien commun d'ordre temporel, consiste dans la paix et la sécurité dont les familles et les citoyens jouissent dans l'exercice de leurs droits et en même temps dans le plus grand bien-être spirituel et matériel possible en cette vie, grâce à l'union et à la coordination des efforts de tous. **La fonction de l'autorité civile qui réside dans l'Etat est donc double : protéger et faire progresser la famille et l'individu, mais sans les absorber ou s'y substituer.** En matière donc d'éducation, c'est le droit, ou, pour mieux dire, le devoir de l'Etat de protéger par ses lois le droit antérieur défini plus haut qu'à la famille sur l'éducation chrétienne de l'enfant et, par conséquent aussi, de respecter le droit surnaturel de l'Eglise sur cette même éducation. Pareillement, c'est le devoir de l'Etat de protéger le même droit de l'enfant, dans le cas où il y aurait déficience physique ou morale chez les parents par défaut, par incapacité



Première communion de St Louis de Gonzague par St Charles Borromée, vitrail de l'église des Carmes

té ou par indignité. (...) En pareil cas, exceptionnel du reste, l'Etat ne se substitue assurément pas à la famille, mais il supplée à ce qui lui manque et y pourvoit par des moyens appropriés, toujours en conformité avec les droits naturels de l'enfant et les droits surnaturels de l'Eglise. D'une manière générale, c'est encore le droit et le devoir de l'Etat de protéger selon les règles de la droite raison et de la foi l'éducation morale et religieuse de la jeunesse, en écartant ce qui, dans la vie publique, lui serait contraire. »



Christ et la samaritaine, Giovanni Francesco Barbieri, 1640

De tous ces enseignements nous pouvons découvrir le principe fondateur qui règle la question de l'éducation. Il appartient d'éduquer un enfant aux personnes qui ont toutes un rapport de paternité avec l'enfant : soit de paternité dans l'ordre de la génération physique ; soit de paternité dans l'ordre de la génération spirituelle. Nous pouvons donc poser comme principe général qu'il appartient exclusivement à celui qui engendre de donner l'éducation. Ce principe est d'ailleurs exposé par le pape Pie XI dans son Encyclique *Divini illius magistri*. Là-dessus le magistère n'innove rien et reprend ce qu'enseignaient déjà les théologiens, témoin saint Thomas d'Aquin cité lui-même par Pie XI. « En premier lieu, la mission éducatrice de la famille concorde admirablement avec celle de l'Eglise, puisque toutes deux procèdent de Dieu d'une manière toute pareille. En effet, dans l'ordre naturel, Dieu communique immédiatement à la famille la fécondité, principe de vie, donc

principe du droit de former à la vie, en même temps que l'autorité, principe d'ordre. Le Docteur angélique dit avec son habituelle clarté de pensée et sa précision de style : « Le père selon la chair participe d'une manière particulière à la notion de principe qui, dans son universalité, se trouve en Dieu... **Le père est principe de la génération, de l'éducation et de la discipline, et de tout ce qui se rapporte au perfectionnement de la vie humaine.** » (St. Thomas, Somme théologique II-II Q. 102 a. 1) »

On comprend par là-même toute l'injustice qu'il y a pour l'Etat de s'arroger le droit d'éduquer les enfants en priorité avant les familles et l'Eglise. Cela signifie qu'il se prétend père de ces enfants. La République est-elle la Mère de nos enfants ? Est-ce à elle de déterminer comment éduquer un enfant ? L'Eglise enseigne qu'il faut se soumettre aux « dispositions légitimes de l'Etat » en matière d'éducation. Mais est-ce à l'Etat de déterminer l'âge où mon enfant doit être scolarisé ? Cet âge, d'ailleurs, ne devrait-il pas être plus proche de l'âge de raison que de l'âge du berceau, une disposition qui semble plus conforme à la nature des choses, au développement normal de toutes les facultés de l'enfant (corps, sens, imagination, émotions, intelligence, etc...), au devoir des parents de faire eux-mêmes la première éducation de leur enfant, au droit de l'Eglise enfin qui enseigne : « Les parents sont tenus par une obligation très grave de veiller, selon leur pouvoir, sur l'éducation soit religieuse et



morale, soit physique et civile de leur progéniture et de pourvoir aussi à son bien temporel. (...) Non seulement les parents, mais encore tous ceux qui en tiennent lieu, ont le droit et le devoir très grave de veiller à l'éducation chrétienne de leurs enfants. » (Code de Droit Canon, canon 1113 et canon 1372 §2). A chaque chef de famille et aux responsables politiques et religieux de faire respecter ces droits de l'Eglise et des familles en favorisant ce qui est conforme au développement normal de l'enfant et en essayant d'atténuer les effets néfastes des lois illégitimes de l'Etat qui impose la scolarisation de plus en plus tôt, chose qui ne va pas dans l'intérêt bien compris de l'enfant.

C'est ainsi que nous voyons que l'éducation s'insère merveilleusement dans le plan de Dieu. Dieu est Père et il décide librement de communiquer sa propriété de Père à ses créatures. Le Père, c'est celui qui donne l'être même

des choses et qui conduit cet être jusqu'à la perfection de sa nature. Il nous faut garder et regarder souvent cette vision surnaturelle, ce regard de foi porté sur la génération et l'éducation des enfants. Cela permettra de dépasser les inévitables défauts rencontrés dans nos familles ou nos écoles. Il convient de nous rappeler souvent ce but auquel nous sommes appelés : être des enfants de Dieu par la grâce et reproduire en nous la paternité divine.



Bibliographie sur l'éducation

Par M. l'abbé François Delmotte

Les documents fondamentaux :

Pie XI, *Divini illius magistri*, du 31 décembre 1929.

Léon XIII, encyclique *Arcanum divinae sapientiae*, 18 février 1888.

Pie XI, encyclique *Casti connubii*, 31 décembre 1930.

Enseignements pontificaux, *La paix intérieure des Nations*, Solesmes, Desclées 1957.

Catéchisme du Concile de Trente, chapitre 27.

RP Barbara, *Catéchèse catholique du mariage*, Forts dans la Foi, Tours, 2003.

Des manuels :

RP Joseph Duhr, *L'art des arts, éduquer un enfant*, éditions de Chiré.

RP François Charmot, *Esquisse d'une pédagogie familiale*, éditions Clovis.

Abbé Patrick Troadec, *La famille catholique*, éditions Clovis.

Pour aller plus loin :

St Thomas d'Aquin : *Somme théologique, supplément, questions 41 à 68* (surtout 41 et 44) ; *Contra Gentes*, III, 122-127 et IV, 78 ; *Commentaire sur les Ephésiens*, chapitre V.

Vie de l'école et du prieuré

Chronique du mois de février 2025

Une marée noire a envahi l'école Saint-Joseph-des-Carmes, en ce vendredi 17 janvier. Une petite vingtaine de confrères se retrouvent autour de M. l'abbé Duverger, pour la recollection de doyenné. Le soleil du midi est au rendez-vous, et le frère Louis-Marie se fait un plaisir de conduire tout ce petit monde ecclésiastique à Carcassonne, à l'aide



du célèbre Titi, le bus de notre école. « Cela fait bien longtemps que je n'étais pas monté dans un bus ! », avoue un des confrères. Au programme : visite de la cité de Carcassonne, avec, comme guide conférencier, M. l'abbé Malasagne, que l'on sait féru d'histoire. Après cette sortie fort agréable, retour aux Carmes, et adoration du Très-Saint-Sacrement.

Le lendemain, M. le Supérieur entretient les confrères de la persévérance, et on fait ensuite un petit tour de l'apostolat à venir. Après la messe chantée et le déjeuner, tous s'en retournent en leurs prieurés respectifs, bien contents de ce petit séjour dans l'Aude. « *O quam bonum et quam jucundum ha-*

bitare fratres in unum ! » Comme dit le psalmiste, qu'il est bon et doux pour des frères d'habiter ensemble.

Pendant ce temps, les scouts vivent une aventure peu commune, dans les environs de Fonters-du-Razès. Un scout s'est fait enlever par un inconnu à la peau noire comme l'ébène ! Alerte et panique à bord ! Il faut prévenir les gendarmes ! En attendant qu'ils arrivent, tous se mettent à la recherche du disparu... Heureusement, ils finiront par le retrouver peu de temps après, aux mains d'un groupe de routiers déguisés, auxquels le chef de troupe avait demandé de participer au grand jeu. Le grand gaillard à la peau noire était un ami qu'on avait invité pour l'occasion.

Plus sérieuses, ces demoiselles de la Compagnie se forment auprès des pompiers de Montréal aux gestes des premiers secours. Massage cardiaque, position latérale de sécurité, soin des coupures, éléments à transmettre au téléphone avec les secours etc... Autant de choses assez simples en elles-mêmes, mais qui nécessitent une petite formation, et qui peuvent s'avérer très précieuses.

C'est une grande joie pour notre paroisse et pour notre école que cette fête de la chandeleur. En effet, 7 anciens des Carmes ont revêtu la soutane à Flavigny-sur-Ozerain. Mentionnons en particulier Jean-Loup Picot, fils de Monsieur et Madame Etienne Picot, et petit-fils du Colonel et Madame Gilbert

Beauval, ainsi qu'Aymeric Maynié, ancien paroissien et petit-fils du Docteur et Madame Gabriel Maynié. Les Petits-Chanteurs sont montés dans la lointaine Bourgogne avec M. l'abbé Peron, M. l'abbé Chabot-Morisseau et le frère Jean-François pour l'occasion, et de leurs belles voix, ils ont bien agrémenté la cérémonie. « Félicitez vos petits gars ! J'ai failli pleurer ! » dit un confrère à M. l'abbé Peron à la sortie de la messe. Si même les abbés ont pleuré, combien les mamans ont dû verser de larmes !

Le 4 février, l'école reçoit la visite de Madame Youmna Gemayel, fille de Béchir Gémayel, ce héros chrétien du Liban, assassiné par les terroristes syriens le 14 septembre 1982, et dont la promotion de terminale porte le nom. Après le beau discours d'accueil du chef de promotion et le fameux chant, Madame Gemayel prend la parole quelques minutes devant les garçons. La messe de 11h30 est célébrée pour le repos de l'âme de Béchir et ses compagnons morts pour la défense de la Croix, puis un beau et bon déjeuner

est servi par les grands revêtus de leur polo de promotion aux couleurs du Liban.

Le samedi 8 et le dimanche 9 février ont lieu les cérémonies de confirmation, d'abord à La Clarté-Dieu, puis à Saint-Joseph-des-Carmes. Mgr de Galarreta donne ainsi le sacrement à près d'une centaine de personnes. Monseigneur s'en retourne très content de son petit séjour, et félicite M. l'abbé Meugniot pour la beauté des cérémonies, que ce soit pour la liturgie, les fleurs ou le chant ! *Deo gratias.*



Carnet paroissial

Baptême :

Le samedi 1er février : Antonia, fille de M. et Mme Bruno FLAMENT

1ères communions :

Le dimanche 2 février : Jeanne GUITTARD et Philomène RIQUET

Funérailles à Saint-Joseph-des-Carmes :

Le mardi 4 février : M. Jacques OSWALD

Le jeudi 13 février : M. Steven SARRADEL-FREY



Annonces particulières

Récollecion de Carême

Dimanche 2 mars aux Carmes : 15h00 : chemin de croix ; 16h00 : goûter ; 16h30 : conférence spirituelle ; 17h30 : vêpres, salut du Saint-Sacrement avec récitation du chapelet.

Journée saint Thomas d'Aquin

Le samedi 8 mars 2025 aura lieu à Toulouse le 3e colloque Saint Thomas d'Aquin.

Adoration perpétuelle de la FSSPX

Le jeudi 13 mars 2025 de 12h30 à 20h30. S'inscrire sur la feuille à l'entrée de l'église.

Semaine Sainte 2025 :

Récollecion pour les jeunes filles de 18 à 30 ans à Ruffec, chez les sœurs de la FSPX du mercredi-saint 16 avril au samedi-saint 19 avril.



Pèlerinage à Notre-Dame de Marceille

Samedi 22 mars 2025

Programme

8h30 : messe chantée

dans l'église Saint-Joseph-des-Carmes

10h00 : départ de la marche

13h25 : repas tiré du sac au lieu-dit « Les Moulis » à Villarzel-du-Razès. Des navettes seront organisées pour amener les véhicules à Limoux soit le matin après la messe soit depuis « Les Moulis ».

17h30 : arrivée à la basilique ND de Marceille à Limoux

Préparation de la kermesse

La kermesse de Saint-Joseph-des-Carmes aura lieu le **dimanche 15 juin 2025**.

Pour tout renseignement, nous vous remercions de bien vouloir contacter par mail le frère Emeric : frereeric@saintjosephdescarmes.fr

ou M. Louis du Fayet de la Tour : louisdufayetdelatour@yahoo.fr

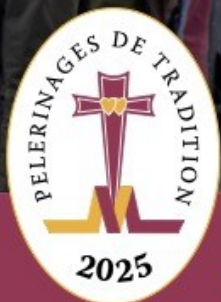
De plus, pour la tombola, vous avez la possibilité de récupérer au fond de l'église une lettre de M. l'abbé Meugniot justifiant votre demande de lots auprès de fournisseurs divers. Nous prenons tout type de lots.

Un grand merci par avance pour votre investissement.

PÈLERINAGE DE PENTECÔTE

de Chartres à Paris

**Pour notre mère,
la Sainte Église**



Pèlerinages de Tradition
01 55 43 15 60
www.pelerinagesdetradition.com

7-8-9 JUIN

Le Seignadou - mars 2025

Éphémérides du mois de mars 2025		Saint-Joseph-des-Carmes Montréal		Sacré-Cœur Castres
		Confessions	Messes	Messes
sam. 01	De la Sainte Vierge au samedi <i>(1er samedi du mois)</i>	16h00 : Abbé du Crest	7h45 et 11h30 10h45 : activités 1er samedi	18h00 : abbé Espi
dim. 02	Dimanche de la Quinquagésime <i>2e cl., violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 03	De la Férie		7h45 et 11h30	
mar. 04	Saint Casimir, Confesseur <i>mémoire de Saint Lucius 1er</i>		6h45 et 11h30	
mer. 05	Mercredi des Cendres <i>1ère cl., violet</i>		6h45 10h30 : messe chantée et imposition des Cendres	
jeu. 06	De la Férie <i>mémoire de Saintes Perpétue et Félicité</i>		6h45, 10h30 et 11h30	
ven. 07	De la Férie <i>mémoire de Saint Thomas d'Aquin (1er vendredi du mois)</i>		6h45 et 11h30 18h30 : heure sainte	18h00 : abbé Espi
sam. 08	De la Férie <i>mémoire de Saint Jean de Dieu</i>	16h00 : Abbé Espi	6h45 et 11h30	
dim. 09	Ier Dimanche de Carême <i>1ère cl., violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : Abbé Meugniot
lun. 10	De la Férie <i>mémoire de Saints Quarante Martyrs de Sébaste</i>		6h45 et 11h30	
mar. 11	De la Férie		6h45 et 11h30	
mer. 12	Des Quatre-Temps <i>mémoire de Saint Grégoire le Grand</i> <i>2e cl., violet</i>		6h45 et 11h30	
jeu. 13	De la Férie		6h45, 10h30 et 11h30	
ven. 14	Des Quatre-Temps <i>2e cl., violet</i>		6h45 et 11h30	
sam. 15	Des Quatre-Temps <i>2e cl., violet</i>	16h00 : Abbé Delmotte	7h45 et 11h30	
dim. 16	IIème Dimanche de Carême <i>1ère cl., violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : Abbé du Crest
lun. 17	De la Férie <i>mémoire de Saint Patrick</i>		7h45 et 11h30	
mar. 18	De la Férie <i>mémoire de Saint Cyrille de Jérusalem</i>		6h45 8h30 : messe des Mamans 11h30	
mer. 19	Saint Joseph Epoux de la T.S.V., Confesseur <i>mémoire de la férie</i> <i>1ère cl., blanc</i>		7h45 10h00 : Messe solennelle	
jeu. 20	De la Férie		6h45, 10h30 et 11h30	
ven. 21	De la Férie <i>mémoire de Saint Benoît</i>		6h45 et 11h30	
sam. 22	De la Férie		Pèlerinage à Notre-Dame de Marcelle	
dim. 23	IIIème Dimanche de Carême <i>1ère cl., violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 24	De la Férie <i>mémoire de Saint Gabriel, Archange</i>		6h45 et 11h30	
mar. 25	Annonciation de la T. S. Vierge <i>mémoire de la férie</i> <i>1ère cl., blanc</i>		6h45 10h30 : messe chantée	
mer. 26	De la Férie		6h45 et 11h30	
jeu. 27	De la Férie <i>mémoire de Saint Jean Damascène</i>		6h45, 10h30 et 11h30	
ven. 28	De la Férie <i>mémoire de Saint Jean de Capistran</i>		6h45 et 11h30	
sam. 29	De la Férie	16h00 : Abbé Meugniot	6h45 et 11h30	
dim. 30	IVème Dimanche de Carême <i>1ère cl., rose</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Chabot-Morisseau
lun. 31	De la Férie		6h45 et 11h30	